



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 212

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160256

**Direction en charge :** Cadre de Vie

**Objet :** Terrain du Petit Cabaret - Installation d'un silo à sel sur le site de la chaufferie de Châteaucreux -  
Convention à intervenir avec la SAS VIA CONFORT- Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 22/04/2016

**Compte rendu affiché le :** 03/05/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

**Absents :**

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 212

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160256

**Direction en charge :** Cadre de Vie

**Objet :** Terrain du Petit Cabaret - Installation d'un silo à sel sur le site de la chaufferie de Châteaureux - Convention à intervenir avec la SAS VIA CONFORT- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Par délégation de Service Public en date du 13 février 2008, la ville de Saint-Etienne a confié à la SAS VIA CONFORT la construction et l'exploitation d'une chaufferie et productions d'eau glacée desservant un réseau distribuant du chaud et du froid dans le quartier de Châteaureux, terrain du Petit Cabaret à Saint-Etienne. La ville de Saint-Etienne a installé un silo à sel sur l'emprise du terrain objet de la Délégation de Service Public.

□ **Motivation et Opportunité :**

Cette mise à disposition de terrain pour l'installation d'un silo à sel est consentie par la SAS VIA CONFORT afin de faciliter le déneigement des quartiers environnants.

□ **Contenu :**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, et sera renouvelée par tacite reconduction jusqu'au terme de la délégation de service public, soit au 12 février 2032, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de six mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tous les travaux et raccordements engendrés par l'installation du silo à sel seront à la charge de la ville de Saint-Etienne.

La ville de Saint-Etienne remboursera à la société VIA CONFORT le coût des consommations et abonnement en électricité, un sous-compteur sera à cet effet installé par la ville. Ce dernier sera relevé une fois par an de manière contradictoire entre VIA CONFORT et la ville de Saint-Etienne.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

La ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : estimation annuelle : 500€ dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	500€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'un silo à sel sur le site de la chaufferie de Châteaureux à intervenir avec la société VIA CONFORT ;
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> Chapitre 011- Article 60612.
<b>Résultat du vote :</b> 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Brigitte MASSON</b>